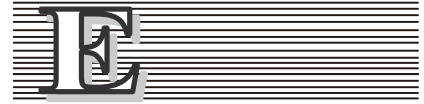




**UNITED NATIONS
ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL**



Distr.: Limitée

E/ECA/SA/ICE.XV/2009/7
FRANÇAIS

ORIGINAL: ENGLISH

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

Commission Economique pour l'Afrique
Quinzième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

Lieu : Lusaka (Zambie)

Dates : 23 juin– 25 juin 2009

**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau
Partenariat pour le développement de l'Afrique**



Liste des abréviations et acronymes

AG	Assemblée générale
APS	Architecture de Paix et de Sécurité
BAD	Banque africaine de Développement
BSR	Bureaux sous-régionaux
CAPC	Centre africain de Politique du Climat
CCSC	Conseil des Chefs du Secrétariat pour la Coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CERs	Communautés économiques régionales
CMOCEG	Comité de Mise en Oeuvre des Chefs d'Etat et de Gouvernement
CMP	Commission de Maintien de la Paix
CR	Commissions régionales
CUA	Commission de l'Union africaine
DAP	Département des Affaires politiques de l'ONU
DHJR	Droits de l'Homme, Justice et Réconciliation
EDR	Equipe des Directeurs régionaux
EPNU	Equipe de Pays des Nations unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités de la Population
FPA	Forum pour le Partenariat avec l'Afrique
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme
ICAM	Industrie, Commerce et Accès aux Marchés
MAEP	Mécanisme Africain d'Examen par les Pairs
MCR	Mécanisme de Consultation régionale
MCSR	Mécanisme de Coordination sous-régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PARAES	Plan d'Action régional africain sur l'Economie du Savoir
PDI	Personnes déplacées à l'Intérieur du Pays
PDRC	Programme décennal de Renforcement des Capacités
PIDAA	Programme intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAEA	Réseau de la société civile africaine sur l'eau et l'assainissement
RAIJ	Réseau africain d'Information et de Technologie de la Communication pour le Développement au profit de la Jeunesse
RAOBF	Réseau africain des Organisations des Bassins fluviaux. et lacustres
RDAC	Reconstruction et Développement après un Conflit
SAEI	Système africain d'échange par Internet
S&E	Suivi et Evaluation
SE	Secrétaire Exécutif
SG	Secrétaire Général
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union africaine
UNESCO	Organisations des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VSG	Vice Secrétaire générale

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	
II.	RÉALISATIONS ET IMPACTS DU MÉCANISME DE COORDINATION RÉGIONALE EN 2008, EN APPUI À L'UNION AFRICAINE ET AU NEPAD.....	
	2.1. Appui de la CEA dans le cadre du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale.....	
	2.2. Neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale.....	
	2.3. Appui des groupes thématiques à l'Union africaine et au NEPAD.....	
	2.3.1. Groupe thématique plaidoyer et communications.....	
	2.3.2. Groupe thématique agriculture, sécurité alimentaire et développement rural.....	
	2.3.3. Groupe thématique environnement, population et urbanisation.....	
	2.3.4. Groupe thématique gouvernance.....	
	2.3.5. Groupe thématique industrie, commerce et accès aux marchés.....	
	2.3.6. Groupe thématique développement de l'infrastructure.....	
	2.3.7. Groupe thématique paix et sécurité.....	
	2.3.8. Groupe thématique science et technologie.....	
	2.3.9. Groupe thématique développement social et humain.....	
III.	MÉCANISMES DE COORDINATION SOUS-RÉGIONALE.....	
	3.1. Consultations en vue de la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale.....	
	3.2. Difficultés dans la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale.....	
	3.3. Mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale: La voie à suivre.....	
IV.	CONCLUSION.....	

I. INTRODUCTION

1. L'Organisation des Nations Unies a constamment démontré, par des initiatives successives à l'échelle du système¹, sa volonté d'appuyer les pays africains, en s'inspirant de manière générale des priorités de développement du continent. Convaincu qu'une action coordonnée de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies améliorerait l'appui apporté au continent, le Secrétaire général de l'Organisation avait lancé, en 1999, un programme de réformes visant à parvenir à une meilleure cohérence dans les activités du système au niveau régional. S'appuyant sur ce programme de réformes, le Conseil économique et social (ECOSOC), dans sa résolution 1998/46, a demandé d'organiser régulièrement des réunions interinstitutions de consultation dans chacune des cinq régions du monde. La résolution 1998/46 réaffirme également le rôle de chef d'équipe assigné aux commissions régionales sur ce plan.

2. L'objectif global des réunions de consultation est de promouvoir des synergies et d'assurer la coordination au sein des institutions et organismes du système des Nations Unies, afin d'améliorer l'intervention collective du système face aux besoins prioritaires de la région. En Afrique, ces réunions se tiennent sous les auspices du Mécanisme de consultation régionale, qui invite les institutions et organismes du système à coordonner leurs activités à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)² pour obtenir le maximum de résultats et aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du NEPAD. Le Mécanisme vise à affermir la coordination et la cohérence de cet appui pour parvenir à une plus grande efficacité et produire un plus grand impact, grâce à la programmation et à l'exécution conjointes des activités prévues dans le cadre d'un système de groupes thématiques. Il a pour objectif principal d'améliorer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations continentales africaines comme la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la Banque africaine de développement (BAD).

3. La première réunion annuelle de consultation du système des Nations Unies en Afrique s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Présidée par la Vice-Secrétaire générale, elle avait pour objet le renforcement de la coordination des activités du système des Nations Unies au niveau régional, en réponse à la résolution 1998/46 du Conseil économique et social. Depuis 2000, les réunions régionales sont organisées par la CEA et présidées par son Secrétaire exécutif à Addis-Abeba (Éthiopie). En octobre 2001, la troisième réunion du Mécanisme a recensé plusieurs domaines thématiques d'intervention. Les groupes thématiques ont été réorganisés lors de la quatrième réunion du Mécanisme à laquelle cinq groupes ont été créés pour mieux répondre aux priorités du NEPAD. À la sixième réunion, tenue en juillet 2004, le nombre des groupes est passé à sept. Cependant la dynamique créée

¹ Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA, 1986 - 1990), le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN - NADAF, 1991 - 2000) et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, entre autres.

² Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains comme cadre de développement global d'inspiration africaine. Il repose sur une approche holistique du développement socioéconomique pour éradiquer la pauvreté et le sous-développement en Afrique, rehausser le niveau de vie des populations, réduire leur marginalisation et accroître leur rôle au sein de la communauté mondiale. Surtout, il a été conçu comme un plan directeur pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000. Tous les secteurs de la société africaine sont invités à participer aux activités concernant le NEPAD pour réaliser ses objectifs. Les Africains ont la responsabilité d'assurer son succès et d'en répondre.

s'est ralentie après cette réunion et les consultations annuelles sont restées en veilleuse pendant plus de deux années.

4. Les consultations ont repris avec la septième réunion tenue en novembre 2006, réunion au cours de laquelle le nombre des groupes thématiques a été porté à neuf, les groupes couvrant ainsi un large éventail de domaines thématiques. Cette réunion a créé une forte dynamique en faveur de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD, notamment pour ce qui concerne le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales africaines. Répondant aux nombreux appels qui avaient été lancés pour que le NEPAD soit correctement intégré dans les structures et mécanismes de l'Union africaine, les participants à la réunion ont décidé que les groupes thématiques du Mécanisme, exclusivement axés jusque-là sur la mise en œuvre du NEPAD, devraient, de façon claire et vérifiable, aligner leurs programmes et leurs ressources sur les priorités de l'Union. Les participants ont également souligné qu'il était important de mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD. L'appui fourni par l'ONU dans le cadre du Mécanisme a été étendu à l'Union africaine, suite à la signature en novembre 2006³ de la Déclaration intitulée «Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine». La nécessité d'un meilleur alignement s'en est trouvée renforcée.

5. À la huitième réunion du Mécanisme, tenue en novembre 2007, le niveau de participation a été relevé. Son Excellence Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, a présidé la réunion qui a donné l'occasion de renforcer le partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD et de souligner que le bon fonctionnement du système des groupes thématiques était indispensable pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui à l'Union africaine et au NEPAD. Les participants à la réunion ont réaffirmé que les groupes thématiques devaient axer davantage leur action sur le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et aligner leurs activités sur ledit Programme. Ils ont convenu par ailleurs que les activités des groupes thématiques devaient tenir davantage compte des programmes et des plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, des décisions pertinentes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, ainsi que des conclusions des organes sectoriels ministériels de l'Union. Les participants à la réunion ont, en outre, demandé une évaluation des arrangements existants au niveau sous-régional, dans le but de mettre en place un cadre institutionnel pour la collaboration à ce niveau en matière d'appui à l'Union et au NEPAD. Ils ont également recommandé de mener une étude sur les mesures concrètes de nature à renforcer le fonctionnement du Mécanisme en vue de la mise en œuvre accélérée du NEPAD et du programme de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

6. La neuvième réunion du Mécanisme s'est tenue les 21 et 22 octobre 2008 à Addis-Abeba sous la présidence, une fois de plus, de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU.

³ La Déclaration sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est un accord signé par le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan, et le Président de l'Union africaine de l'époque, Alpha Oumar Konaré, le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba. L'Accord a pour objet le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine. Aux termes de l'Accord, le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine devait servir de cadre pour l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine sur la base des besoins et priorités stratégiques de celle-ci, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et du maintien de la paix, conformément aux mandats et domaines de compétence respectifs des institutions et organismes des Nations Unies.

7. L'objet du présent rapport est d'informer les États membres et autres partenaires de la Commission économique pour l'Afrique de l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD dans le cadre du Mécanisme de consultation. Le rapport comprend quatre sections dont cette introduction. La deuxième section présente les résultats et impacts de l'appui fourni en 2008 à l'Union africaine et au NEPAD et à la mise en œuvre du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union, y compris l'appui fourni par la CEA, les résultats de la neuvième réunion du Mécanisme et le soutien apporté par le système des groupes thématiques. La troisième section porte sur la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale, soulève un certain nombre de questions à soumettre aux États membres des bureaux sous-régionaux et propose la voie à suivre. La quatrième section présente les conclusions.

II. RÉALISATIONS ET IMPACTS DU MÉCANISME DE COORDINATION RÉGIONALE EN 2008, EN APPUI À L'UNION AFRICAINE ET AU NEPAD.

2.1. Appui de la CEA dans le cadre du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale

8. La CEA a mis en place une structure - le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale - chargée de coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD. La structure est assez proactive pour ce qui est d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme et de faciliter le travail en réseau et les consultations. La coordination globale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD a été améliorée et renforcée. Une forte impulsion a été donnée au Mécanisme depuis qu'il a été transformé à sa neuvième réunion en véritable « Mécanisme de coordination régionale ».

9. Le secrétariat du Mécanisme continue d'apporter un appui institutionnel important au fonctionnement du Mécanisme. Dans le cadre de ses activités courantes, il organise les réunions du Mécanisme en collaboration avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies (voir la section 2 pour les conclusions des réunions du Mécanisme). Il continue d'apporter son soutien aux réunions des groupes thématiques pour améliorer leur coordination et aligner leurs activités sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, afin d'obtenir des résultats tangibles. Il fait le point sur les activités du Mécanisme et apporte des clarifications sur la mise en œuvre des recommandations émanant des réunions du Mécanisme. Il communique le compte rendu des réunions des groupes thématiques à l'ensemble des organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales africaines participant au Mécanisme, pour faciliter le flux de l'information.

10. Il exécute d'autres activités de suivi si cela s'avère nécessaire. Ainsi, conformément à la recommandation de la huitième réunion du Mécanisme, le secrétariat a apporté son concours aux coordonnateurs des groupes thématiques pour l'élaboration de leurs plans d'activités respectifs. Il a préparé un modèle de plan d'activités et l'a envoyé à tous les coordonnateurs de groupe thématique pour qu'ils s'en inspirent en élaborant leurs propres plans d'activités. Une fois soumis, ceux-ci seront consolidés en un seul plan d'activités du Mécanisme, l'objectif étant de promouvoir la planification, la programmation et la budgétisation conjointes et d'indiquer clairement l'orientation prise par le Mécanisme, pour encourager la transparence et le partage des responsabilités, faciliter la mobilisation des ressources et améliorer les résultats et impacts.

11. Pendant la période précédant la neuvième réunion du Mécanisme, le secrétariat a invité tous les coordonnateurs des groupes thématiques à tenir, le 20 octobre 2008, leur

réunion avant celle du Mécanisme, pour discuter des questions d'intérêt commun et préparer leur participation à cette neuvième réunion. Les coordonnateurs ont été encouragés à inviter à ces réunions tous les membres des groupes thématiques, y compris la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la BAD. Cette réunion préparatoire s'étant avérée utile pour la coordination des activités des groupes, ceux-ci ont demandé au secrétariat du Mécanisme de l'organiser désormais avant chaque réunion du Mécanisme.

12. Dans le cadre de ses activités de communication et de plaidoyer, le secrétariat du Mécanisme a lancé une plate-forme de gestion des connaissances et un forum pour le partage et la consolidation du savoir et de l'information intéressant le Mécanisme. Il a également produit une brochure intitulée «Unis dans l'action pour l'Afrique», qui présente le fonctionnement du Mécanisme ainsi que les activités et les réalisations des neuf groupes thématiques à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD. Le secrétariat a établi un rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, qu'il a présenté à la réunion du Comité d'experts de la réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le secrétariat a également établi un rapport sur le même sujet et l'a présenté aux réunions des comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Les rapports ont été bien accueillis et ont suscité des recommandations relatives au renforcement de la coordination de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD. Le secrétariat a par ailleurs rédigé la contribution de la CEA au rapport du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur l'appui au NEPAD et aux organisations régionales et sous-régionales, rapport qui devait être soumis au Comité du programme et de la coordination, ainsi qu'à l'Assemblée générale.

13. Une importante activité menée par le secrétariat du Mécanisme a été la réunion d'examen des «Mesures visant à renforcer le Mécanisme de consultation régionale des organismes et des institutions des Nations Unies opérant en Afrique, en appui à l'Union africaine et au NEPAD», tenue les 16 et 17 septembre 2008 au siège de la CEA. La forte participation de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (CER), ainsi que le rôle moteur que celles-ci et la BAD ont joué à la réunion d'examen, sont des exemples de réussite.

14. Convoquée à la demande de la huitième réunion du Mécanisme, cette réunion a porté sur l'examen exhaustif des cinq points suivants:

- Alignement du système des groupes thématiques sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD;
- Renforcement de la coopération et de la collaboration au niveau régional;
- Renforcement de la coopération et de la collaboration au niveau sous-régional;
- Mobilisation des ressources pour financer durablement le Mécanisme de consultation régionale;
- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du Mécanisme.

15. Sur le plan des réalisations, le secrétariat du Mécanisme, en sa qualité de coordonnateur stratégique de celui-ci, est très proactif pour ce qui est d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme et de faciliter le travail en réseau et les consultations.

2.2. Neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale

16. Les réunions du Mécanisme sont devenues des événements annuels importants. La neuvième réunion du Mécanisme s'est tenue les 21 et 22 octobre 2008 à Addis-Abeba sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Elle a rassemblé 197 participants, notamment le Président de la Commission de l'Union africaine accompagné de nombreux commissaires, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Directeur exécutif par intérim du secrétariat du NEPAD, des directeurs régionaux et des chefs d'institutions et d'organismes des Nations Unies, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales et d'autres organisations africaines.

17. Les travaux ont essentiellement porté sur deux grands sujets d'actualité, la crise alimentaire et le changement climatique. Les organismes des Nations Unies ont convenu, dans le contexte du Mécanisme de consultation régionale, de prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème de la crise alimentaire en Afrique. À cet égard, la réunion a demandé que les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies soient axés sur l'appui à l'exécution des plans stratégiques existants, conçus pour dynamiser le secteur alimentaire et agricole en Afrique, de façon intégrée et en tenant compte des nombreux aspects de la situation alimentaire, notamment des dimensions liées à l'intégration régionale et à la communication, aux besoins nutritionnels et à la notion selon laquelle le droit à l'alimentation est un droit de l'homme.

18. Les participants ont également reconnu le grave danger que le changement climatique fait peser sur les économies fragiles des pays africains en particulier, et du monde en général, et ont souscrit volontiers à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU demandant que le système des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la lutte contre cette menace mondiale. Ils ont pris connaissance de plusieurs initiatives et mesures déjà élaborées ou mises en œuvre par les dirigeants politiques africains et les parties prenantes pour relever le défi du changement climatique en Afrique. Ils ont également été informés d'un projet majeur faisant intervenir plusieurs parties prenantes, le Centre africain pour la politique en matière de climat, dont le siège serait à la CEA, conçu pour fournir aux pays africains un appui aux plans politique et analytique et pour le renforcement de leurs capacités dans le domaine du changement climatique. Les participants ont pris connaissance de toutes les interventions prévues ou déjà en cours, et ont décidé d'intégrer les problèmes du changement climatique dans les travaux et activités de tous les groupes thématiques du Mécanisme. Le groupe thématique *environnement, population et urbanisation* a été chargé de coordonner les interventions et l'appui du Mécanisme à cet égard, en collaboration étroite avec le Centre africain pour la politique en matière de climat. La CEA a, quant à elle, été chargée de faire rapport au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur les questions liées au changement climatique.

19. Les participants ont réaffirmé qu'il était important d'améliorer l'efficacité et l'utilité de l'appui multisectoriel coordonné fourni à l'Union africaine et au NEPAD. À cet égard, ils ont adopté la plupart des recommandations contenues dans le rapport de la réunion d'examen, chargée d'évaluer le fonctionnement du Mécanisme et des groupes thématiques et de formuler les recommandations appropriées tendant à les renforcer.

20. Ils ont décidé de conserver la configuration actuelle du Mécanisme composé de neuf groupes thématiques et de changer son appellation pour en faire un mécanisme de coordination et non plus de consultation.

21. Ils ont également décidé de travailler en collaboration conformément au principe «Unis dans l'action» et de renforcer le secrétariat du Mécanisme. À cet égard, plusieurs organismes se sont engagés à fournir un appui pour le fonctionnement du secrétariat du Mécanisme.

22. Les représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ont réaffirmé l'engagement de leurs institutions respectives vis-à-vis du processus du Mécanisme de consultation régionale.

23. S'agissant du Mécanisme, l'on peut affirmer que ce processus a pris une importance considérable, qu'il faut le soutenir, sinon le renforcer. Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines y participent de plus en plus et à un niveau élevé. Que la Vice-Secrétaire générale de l'ONU en préside les réunions constitue un fait majeur. Que les organisations régionales et sous-régionales africaines coprésident des réunions, ne l'est pas moins.

2.3. Appui des groupes thématiques à l'Union africaine et au NEPAD

24. Les groupes thématiques ont apporté à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD un appui varié, y compris pour le renforcement des capacités.

2.3.1. Groupe thématique *plaidoyer et communications*

25. Le groupe thématique *plaidoyer et communications*, dont le coordonnateur est le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, continue d'apporter à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD un soutien dans le domaine du plaidoyer. La Commission de l'Union a inscrit les membres du groupe sur sa liste d'envoi, ce qui a grandement accru la prise de conscience et la compréhension des progrès accomplis par la Commission, ainsi que des décisions, déclarations et informations émanant de celle-ci. Le groupe a travaillé intensément pour organiser un dialogue avec les principaux médias. Il a organisé dans ce contexte de nombreuses réunions par téléconférence, ce qui montre que le lieu où se trouve le coordonnateur ne doit pas être un frein à la tenue des réunions. Le dialogue en question a eu lieu les 19 et 20 février 2009 en Afrique du Sud. Il avait pour objectif d'améliorer la communication concernant le NEPAD parmi les journalistes du continent, en fournissant à ces derniers des nouvelles et des informations à jour concernant les projets du NEPAD et en leur offrant des occasions de contact et d'interface directs avec les hauts fonctionnaires et les décideurs du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Le dialogue a réuni 60 participants. À l'issue de la réunion, les participants ont adopté le Consensus de Vaal, par lequel ils s'engagent à continuer de vulgariser les programmes prioritaires de l'Afrique et les stratégies permettant d'améliorer les activités de communication et de vulgarisation concernant l'Union africaine et le NEPAD.

2.3.2. Groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural*

26. Le groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural* a pour coordonnateur la FAO. Ses membres s'efforcent de collaborer et de coordonner leur appui à l'Union africaine et au NEPAD, mais compte tenu de leurs mandats respectifs, l'appui est davantage fourni au niveau bilatéral qu'à celui du groupe thématique, sur la base des arrangements bilatéraux existant entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines. Les institutions membres du groupe qui ont leur siège à Rome ont collaboré à un

certain nombre d'activités. Elles ont contribué, par exemple, à la conception et à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Le groupe s'est montré très actif lors de la neuvième réunion du Mécanisme, en dirigeant le débat sur la crise alimentaire et en faisant ressortir les questions principales.

27. Le groupe a adopté le plan stratégique 2008 - 2013 du secrétariat du NEPAD et en a fait son plan d'activités à moyen terme.

2.3.3. Groupe thématique *environnement, population et urbanisation*

28. Le groupe thématique *environnement, population et urbanisation*, qui a pour coordonnateur ONU-Habitat, traite de questions intersectorielles et sectorielles. Tous les membres du groupe sont bien placés, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour apporter une assistance à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations africaines en vue de la mise en œuvre de leurs politiques relatives à l'environnement, à la population et à l'urbanisation. Un examen minutieux des activités du groupe montre que l'appui à l'Union africaine et au NEPAD est plutôt apporté séparément par chaque institution ou organisme des Nations Unies que par le groupe en tant que tel. Pendant la dernière réunion du groupe, organisée à Nairobi, les membres ont échangé des vues sur les progrès accomplis pour consolider leur collaboration interne. Il est apparu clairement au cours de cette réunion que le principal problème, que connaissent tous les groupes thématiques, tenant au système des groupes thématique lui-même, qui a besoin d'être redynamisé. Un autre problème est celui du manque de financement pour renforcer les activités concernant l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités. Le groupe thématique (le PNUE et la CEA, en particulier) a joué un rôle clef pendant la neuvième réunion du Mécanisme, lors du débat relatif au changement climatique.

2.3.4. Groupe thématique *gouvernance*

29. Le PNUD est le coordonnateur de ce groupe thématique qui donne au secrétariat du NEPAD des avis très pointus et participe aux réunions du Comité directeur, du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Forum pour le partenariat avec l'Afrique.

30. Le groupe appuie le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, dont il soutient le processus aux niveaux régional et national. Il a apporté une contribution importante dans les domaines suivants:

- Élaboration des indicateurs du processus d'examen;
- Mise en place de capacités conjointes pour faciliter le processus national d'évaluation intra-africaine et d'auto-évaluation;
- Élaboration d'un cadre commun pour encourager les différents pays à s'approprier le processus de l'évaluation intra-africaine du NEPAD;
- Appui aux structures de gouvernance locales;
- Appui aux programmes de renforcement des capacités des organisations nationales et régionales;
- Contribution au lancement du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et mise en œuvre des examens de pays;
- Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action dans les pays et à son intégration dans les stratégies nationales de développement;

- Appui technique pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

31. Le processus du Mécanisme encourage les pays africains à promouvoir la bonne gouvernance et à créer un environnement politique et économique propice à la croissance et à la réalisation des OMD. À ce jour, 29 pays y ont adhéré et neuf ont fait l'objet d'une évaluation: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Rwanda. Vingt pays se préparent pour l'évaluation: Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo en Afrique de l'Ouest; Djibouti, Éthiopie et Tanzanie en Afrique de l'Est; Angola, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique et Zambie en Afrique australe; Cameroun, République du Congo, Gabon, Sao Tome-et-Principe en Afrique centrale; Égypte et Soudan en Afrique du Nord.

2.3.5. Groupe thématique *industrie, commerce et accès aux marchés*

32. C'est l'ONUDI qui coordonne les activités du groupe thématique *industrie, commerce et accès aux marchés*. Dans le souci d'organiser son travail, le groupe a élaboré un plan d'activités. Il a procédé à une évaluation franche des défis qu'il a à relever et est convenu que des efforts devaient être faits pour améliorer la communication au sein du groupe, en recourant aux moyens électroniques existants. L'ONUDI a proposé de créer un site Internet qui faciliterait le partage des informations entre les membres du groupe. Celui-ci tiendra ses réunions une fois l'an avant la réunion du Mécanisme. Les membres du groupe ont également aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer le Plan d'action pour l'accélération du développement industriel de l'Afrique, ainsi que la stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action.

2.3.6. Groupe thématique *développement de l'infrastructure*

33. C'est la CEA qui coordonne les activités du groupe thématique du Mécanisme qui s'occupe de l'infrastructure; le groupe compte les quatre sous-groupes *eau, énergie, TIC et transport*. Il est fortement engagé dans les activités de la Commission de l'Union africaine et des conférences ministérielles et institutions africaines compétentes.

34. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, le groupe thématique s'est engagé à fond dans les activités de la Commission de l'Union africaine et du Conseil des ministres africains sur l'eau. La coopération instaurée avec les unités des communautés économiques régionales s'occupant de l'eau, avec le département eau et assainissement de la BAD et avec la section eau et énergie du NEPAD est satisfaisante. Le groupe est devenu un partenaire stratégique des institutions panafricaines susvisées et d'autres institutions, telles que le Réseau africain des organisations des bassins fluviaux et lacustres (ANBO) et le Réseau de la société civile africaine sur l'eau et l'assainissement (ANEW). Il a par ailleurs pleinement réussi à aligner ses activités sur le programme de l'eau et de l'assainissement élaboré par les institutions continentales de premier plan du secteur de l'eau et de l'assainissement.

35. Dans le domaine de l'énergie, le programme de travail de l'UN-Energy/Africa a été fondé sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Il comprend une assistance directe à ces deux organismes, comme ce fut le cas, par exemple, à l'occasion de l'élaboration d'une vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030 (pilotée par la Commission de l'Union africaine) et du renforcement des capacités en vue de l'intégration régionale (proposition du secrétariat du NEPAD).

36. Dans le domaine des TIC, le groupe thématique a apporté une contribution importante à l'adoption par l'Union africaine du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE), qui est le plan d'action de l'Union pour la prochaine décennie en matière de TIC. Le Plan d'action régional, qui fait partie du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, a été conçu par la CEA avec le plein appui des membres du groupe et a été entériné par la Commission européenne comme cadre de sa coopération avec l'Afrique; la Commission européenne a par la suite approuvé le financement de projets de l'ARAPKE à hauteur de 9 912 270 dollars des États-Unis. Les projets approuvés sont les suivants: i) Système africain d'échange par Internet (AXIS), ii) utilisation de l'information pour promouvoir le leadership et l'emploi des jeunes (AYIN) et iii) programme du leadership africain en matière de développement professionnel dans le domaine des TIC. La deuxième mesure principale est la mise en œuvre des objectifs du Sommet «Connecter l'Afrique», que pilote l'IUT avec la participation des membres du groupe et du secteur privé international. La troisième mesure consiste en la mise en place de cadres réglementaires et de stratégies électroniques harmonisés pour les REC, afin de permettre à leurs pays respectifs d'entrer sans difficulté dans l'économie du savoir grâce à des normes et des directives compatibles. S'agissant de l'impact de ces réalisations, on peut mentionner le fait que des modèles de factures et de directives concernant les TIC ont été adoptées au niveau des CER, ce qui a permis dans chaque pays d'éliminer des activités redondantes et des réinventions de la roue, d'où des économies de ressources et de temps. En outre, dans le cadre de l'ARAPKE, des modèles ont été approuvés au niveau régional pour la conception de projets et la définition de critères de sélection des projets, ce qui a facilité la soumission de projets TIC aux partenaires du monde entier.

37. Le sous-groupe thématique *transport* a continué d'appuyer la Commission de l'Union africaine dans l'élaboration d'un plan d'action consolidé portant sur les différents modes du secteur des transports, en apportant une contribution active lors de la conception et de la formulation du plan d'action.

2.3.7. Groupe thématique *paix et sécurité*

38. Le groupe thématique *paix et sécurité* compte trois sous-groupes, à savoir les sous-groupes *architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine* (que coordonne le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU), *reconstruction et développement après un conflit* (que coordonne le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; HCR) et *droits de l'homme, justice et réconciliation* (que coordonne le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCDH). C'est le Département des affaires politiques (DAP) de l'ONU qui coordonne les activités de ce groupe thématique.

39. Le travail du groupe thématique et de ses sous-groupes s'inspire largement du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, cadre de la coopération ONU-UA fondé sur les priorités définies par la Commission de l'Union africaine. Le groupe a continué d'appuyer à l'Union africaine dans la mise en œuvre de la politique de celle-ci relative à la reconstruction et au développement après un conflit et pour l'élaboration du cadre prévu pour les activités humanitaires de l'Union africaine.

40. Un certain nombre de réalisations spécifiques du groupe thématique sont énumérées ci-après:

- **Renforcement des capacités:** Le groupe thématique a aidé à la mise en place du Conseil des Sages. Le Département des affaires politiques de l'ONU a mis à la disposition de la Commission de l'Union africaine un expert pour aider à mettre sur pied le secrétariat du Conseil des Sages;
- **Fourniture d'un appui matériel et logistique:** Le HCR a détaché un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs, un assistant administratif, et a fourni un chauffeur et un véhicule pour appuyer les activités de la Commission qui sont étroitement liées à celles de l'ensemble du groupe thématique. Le groupe a publié le document de l'Union africaine portant sur la politique de reconstruction et de développement après un conflit (en 1000 exemplaires) et quatre autres documents portant sur la politique en matière de paix et de sécurité, censés contribuer grandement à la mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement après un conflit;
- **Études entreprises:** Douze rapports détaillés sur l'évaluation de la situation dans des pays sortant d'un conflit ont été publiés pour faciliter la compréhension des défis que posent la reconstruction et le développement après un conflit et formuler des recommandations devant permettre de faire face aux besoins et lacunes qui apparaissent au cours de la phase de consolidation de la paix. Un rapport couvrant l'ensemble de l'Afrique et portant sur la reconstruction après un conflit a été établi. Une note contenant des conseils pratiques en matière de consolidation de la paix a été élaborée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui s'est fondé sur le rapport que l'Union africaine avait déjà adopté dans le domaine de la politique de reconstruction et de développement après un conflit. Un rapport couvrant l'ensemble de l'Afrique et portant sur le défi de la consolidation de la paix sur le continent a été publié avant fin 2008;
- **Organisation de réunions:** Le groupe thématique et ses sous-groupes ont tenu régulièrement des réunions. Ils ont entretenu des relations de travail suivies avec la Commission de l'Union africaine, en poursuivant leurs programmes respectifs de coopération avec celle-ci. Il y a une participation accrue de la Commission de l'Union africaine aux réunions du groupe. Et afin de donner une impulsion à la participation des CER qui ne sont pas représentées à Addis-Abeba, le groupe est en train d'explorer la possibilité de se rendre auprès des CER. La plupart du temps, le Département des affaires politiques et le Département de la paix et de la sécurité de l'ONU envoient des représentants aux réunions du groupe;
- **La collaboration avec la Commission de consolidation de la paix de l'ONU** a été renforcée, grâce à la visite à l'Union africaine de l'ancienne Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix, Mme Caroline McAskie, et grâce au lancement du quatrième pilier virtuel de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU – organismes participants aux efforts de consolidation de la paix.

2.3.8. Groupe thématique *science et technologie*

41. Le groupe thématique *science et technologie* est coordonné par l'UNESCO. La science et la technologie traitent de questions intersectorielles et sectorielles. Tous les membres du groupe sont bien placés, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour apporter une assistance à la Commission de l'Union africaine en vue de la mise en

œuvre des politiques de l'Union africaine dans le domaine de la science et de la technologie, notamment le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie. Un examen minutieux des activités du groupe montre que l'appui à l'Union africaine et au NEPAD est plutôt apporté séparément par chaque institution ou organisme des Nations Unies que par le groupe en tant que tel. Par exemple, l'UNESCO a apporté son soutien à de nombreuses activités de la Commission de l'Union africaine ou du secrétariat du NEPAD, comme l'a fait l'ONUDI. Le défi que le groupe a à relever actuellement consiste à planifier et à coordonner les activités de l'ensemble de l'ONU dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique, en raison du large éventail d'activités et de la diversité des mandats des organismes des Nations Unies concernés. Créer un cadre consensuel d'activités communes, organiser une réunion de planification et partager les responsabilités pour une mise en œuvre conjointe constituent un autre défi à relever. Forts de cette prise de conscience, les membres du groupe ont décidé de recenser les activités communes se prêtant à la collaboration et à la coordination. Mais ils ont reconnu que le manque de ressources humaines et financières constituait la contrainte majeure qu'il convient de surmonter pour une participation efficace de tous les membres aux activités du groupe et pour une action interinstitutions future plus cohérente.

2.3.9. Groupe thématique *développement social et humain*

42. C'est le FNUAP qui coordonne les activités du groupe thématique *développement social et humain*⁴. Le groupe a élaboré conjointement avec la Commission de l'Union africaine des plans de travail et des plans d'action. Les réunions et consultations du groupe ont eu pour résultat un appui à l'Union africaine plus cohérent et mieux coordonné, s'inspirant à la fois du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et des priorités de l'Union. Les plans et activités du groupe ont été alignés sur le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine adopté par l'ONU, les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, les décisions pertinentes de l'Union africaine et des CER, ainsi que sur les conclusions des organismes ministériels sectoriels. Une étroite collaboration s'est instaurée entre la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et le secrétariat du NEPAD, ce qui a permis de réduire les chevauchements d'efforts dans l'appui à la Commission de l'Union africaine. Le groupe a adopté un plan d'activités triennal et pris part à la mise en œuvre d'activités communes (réunions sur la problématique hommes-femmes; appui à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, aux réunions d'experts et aux réunions ministérielles tenues par l'Union africaine en janvier et juillet 2008 sur des domaines thématiques; rédaction conjointe de documents sur la politique générale et sur des questions spécifiques).

43. Toutes les réunions et activités du groupe thématique ont donné lieu à une solide interaction avec les membres d'autres groupes, ce qui a eu pour résultat une coordination et une collaboration très étroites, par exemple à l'occasion de la préparation du Sommet de l'Union africaine sur l'eau et l'assainissement. La participation de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD, des REC et de la BAD a été plus que jamais forte.

⁴ Le groupe s'appelait « Groupe thématique *mise en valeur des ressources humaines, emploi, santé et VIH/sida* » avant d'être rebaptisé en juillet 2008 « Groupe thématique *développement social et humain* ».

44. Tous les organismes qui participent au groupe thématique ont apporté un appui humain, financier et matériel considérable à la Commission de l'Union africaine. L'appui au secrétariat du NEPAD se présente sous la forme d'activités communes de sensibilisation, notamment pour la promotion du NEPAD en tant que programme de l'Union africaine. L'appui est apporté aux CER à travers des activités communes de sensibilisation et le partage des informations. S'agissant de la collaboration entre groupes thématiques, ADF VI, le soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Année de la jeunesse africaine, les personnes déplacées, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant fournissent de bons exemples du travail fait ensemble par le système des Nations Unies et des organisations africaines pour une sensibilisation aux questions de développement social, de paix, de sécurité et de droits de l'homme. Le groupe a élaboré un cadre de suivi comprenant des indicateurs, critères et repères qu'il utilise dans son plan d'activités. Des données de suivi et des informations sont disponibles et utilisées pour assurer le suivi des progrès réalisés. Le groupe a entrepris des activités de sensibilisation et de communication à l'appui de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD.

45. Les réalisations de chacun des groupes thématiques sont nombreuses et ont été exposées ci-dessus. Il y a eu une amélioration de la communication entre les organismes des Nations Unies et entre ceux-ci et les organisations régionales et sous-régionales africaines, lesquelles ont eu une participation accrue aux réunions des groupes. Les activités des groupes sont en train de produire des effets tangibles sur la mise en œuvre des programmes régionaux clefs de développement et sur le cadre institutionnel mis en place pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD.

46. S'agissant du Mécanisme de coordination régionale lui-même, on peut dire que le processus du Mécanisme a connu une impulsion importante, qui, à défaut d'être renforcée, devrait être maintenue. Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines participent de plus en plus et à un niveau élevé au processus du Mécanisme. Que la Vice-Secrétaire générale de l'ONU en préside les réunions constitue un fait majeur. Que les organisations régionales et sous-régionales africaines coprésident des réunions, ne l'est pas moins.

III. MÉCANISMES DE COORDINATION SOUS-RÉGIONALE

47. À sa septième réunion, le Mécanisme de consultation régionale a insisté sur l'importance de mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD et recommandé que la CEA assure, en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, la coordination des travaux visant à amener les communautés économiques régionales (CER) à faire en sorte que l'appui des Nations Unies soit mieux aligné et mieux centré sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD et les objectifs fixés au niveau sous-régional.

48. À sa huitième réunion, le Mécanisme a recommandé que soit encouragée la mise en place de mécanismes au niveau sous-régional et que la CEA et les communautés économiques régionales (CER) prennent la direction des opérations. À cet égard, les arrangements existants au niveau sous-régional devraient être évalués en vue de mettre en place un cadre de collaboration institutionnel pour l'appui à l'Union africaine et au NEPAD.

3.1. Consultations en vue de la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale

49. Le secrétariat du Mécanisme a coordonné la rédaction de documents et fait des exposés dans le cadre de plusieurs consultations dans le but de donner suite aux recommandations susvisées. Ces consultations étaient les suivantes:

a) Réunion du groupe spécial d'experts tenue les 10 et 11 octobre 2007 sur l'examen externe de l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en oeuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional;

b) Discussions lors de réunions tenues en 2007 et 2008 par les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA;

c) Colloque de la Commission sur l'appui de la CEA à l'Union africaine et au NEPAD tenu le 25 mars 2008;

d) Réunion tenue en septembre 2008 pour l'examen des mesures visant à améliorer le fonctionnement du Mécanisme en appui à l'Union africaine et au NEPAD. La réunion a convenu de l'objet, des objectifs, de la valeur ajoutée, des résultats et impacts, ainsi que de mesures concrètes (notamment le recensement des activités, celui des parties responsables et la détermination des délais) en vue de la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale.

e) Consultations menées avec certains organismes des Nations Unies et certaines CER sur la possible mise en place des mécanismes en question.

3.2. Difficultés dans la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale

50. Au cours des consultations susmentionnées, les domaines suivants ont été recensés comme sources de difficultés qui imposent le recours à des méthodes novatrices pour faciliter la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale:

Méthode de travail du mécanisme de coopération sous-régionale

Si les organismes des Nations Unies veulent être pleinement engagés dans le Mécanisme, ils devront inscrire leur action dans les domaines prioritaires clefs des CER, l'OIT assurant, par exemple, un rôle pilote en matière de renforcement des compétences, d'emploi et de formation, l'ONUSIDA pour les questions liées au VIH/sida, la CNUCED pour les questions se rapportant au commerce, l'ONUDI pour les questions de développement industriel, le PNUD pour les questions sociales et de gouvernance, la FAO pour les questions touchant à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et la CEA pour les questions d'intégration régionale. Comment tout cela sera-t-il coordonné à la lumière de l'appel lancé par le Secrétaire général aux institutions et organismes des Nations Unies pour qu'elles travaillent comme «un bureau unique» ?

Les programmes pluriannuels

L'adoption de programmes pluriannuels comme ceux que les bureaux régionaux de la CEA et les CER ont élaborés ensemble pour un appui technique important aux CER sur la base des priorités de ces dernières est considérée comme la démarche à privilégier pour le

travail avec les CER. Les bureaux sous-régionaux de la CEA ont signé des mémorandums d'accord en appui à ces programmes pluriannuels. Mais d'autres institutions et organismes des Nations Unies ne sont pas concernés par ces programmes. Il existe par conséquent un besoin de remodeler les programmes pluriannuels afin d'en faire un cadre qui serve à l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies aux CER, en tenant compte des éléments suivants:

- Mission et mandat des organismes des Nations Unies: Les institutions et organismes des Nations Unies agissent à différents niveaux. Certains ont un mandat régional, alors que d'autres ont un mandat au niveau sous-régional et/ou d'un pays, et il n'existe souvent aucun lien visible entre le travail que font les uns et les autres;
- Contenu du programmes: Il existe une différence de contenu dans le travail que font les institutions et organismes des Nations Unies. Certains mettent l'accent sur les questions normatives, d'autres sur des questions opérationnelles;
- Cycles de programmation: Les cycles de programmation diffèrent d'un organisme à l'autre;
- Structures de coordination nationale: Les équipes pays des Nations Unies et les équipes de directeurs régionaux ont été mises sur pied pour améliorer la cohérence opérationnelle au niveau de chaque pays. L'une et l'autre structures ne s'occupent pas de programmes de nature sous-régionale et ne disposent pas de représentation adéquate.

Une coordination stratégique et proactive exige une solide capacité de coordination

Le Mécanisme fonctionne en tant que structure de recherche de consensus au niveau régional qui fait rapport à New York et à d'autres organisations intergouvernementales comme l'Union africaine. Les enseignements tirés du processus du Mécanisme mettent en évidence le besoin de créer un leadership et des capacités permettant de rendre la coordination plus efficace tant au niveau du Mécanisme lui-même que des groupes thématiques. Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que la CEA joue le rôle de coordonnateur des activités du système des Nations Unies en matière d'intégration sous-régionale. La limitation des capacités de en matière de coordination au sein du secrétariat du Mécanisme et au sein des groupes constitue un problème important à ce sujet.

Contraintes de financement

Il existe de bons exemples de situations dans lesquelles les institutions et organismes ont fait des progrès dans la mise en commun de leurs ressources autour de projets et programmes conjoints choisis, qui répondent directement aux besoins des REC dans la mise en œuvre du NEPAD. Dans les secteurs de l'eau, des infrastructures et de l'environnement, les institutions et organismes des Nations Unies ont mis en commun leurs ressources pour créer des programmes conjoints de l'ONU. Mais, dans beaucoup de cas, des contraintes de financement limitent la capacité des institutions et organismes des Nations Unies de fournir une assistance technique accrue et un appui opérationnel aux organisations africaines.

Suivi de l'efficacité et de l'impact des interventions

Dans son rapport, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD souligne la nécessité de renforcer le processus de suivi. À cette fin, il met l'accent sur l'importance qu'il y a à accorder une attention au suivi des résultats, en plus de celui des éléments constituant la politique et le programme qui sont mis en oeuvre. Un suivi axé sur les résultats permet en outre d'évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions en matière d'impact dans le domaine du développement. Cela justifie la nécessité d'une claire identification des objectifs prioritaires de l'intégration économique, des résultats escomptés, du rôle de chacun des organismes d'exécution des Nations Unies et des partenaires collaborant à l'exécution du projet, ainsi que des cibles choisies pour mobiliser des ressources. De même, il est nécessaire de définir clairement la répartition des tâches, en indiquant quel est l'organisme pilote et en prévoyant une matrice de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs pour mesurer l'exécution du programme.

3.3. Mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale: La voie à suivre

51. Les bureaux sous-régionaux de la CEA sont en train d'être renforcés pour leur permettre de jouer un rôle plus important dans les activités qu'entreprend l'ONU dans leurs sous-régions respectives. Ils ont élaboré avec les CER des programmes pluriannuels pour un appui technique important aux CER sur la base des priorités de celles-ci. Les programmes pluriannuels ont été retenus comme possibles points d'entrée pour la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale. Ils fournissent une base importante pour l'appui de l'ONU aux CER dans la mise en œuvre du NEPAD. Mais ils doivent être revus. Le but de cette revue est de fournir l'occasion de consultations plus poussées avec les institutions et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, afin de parvenir à un consensus sur toutes les questions pertinentes concernant les mécanismes de coordination sous-régionale et de s'assurer l'adhésion et la participation effective de toutes les parties prenantes.

52. La revue donnerait l'occasion d'élaborer une note conceptuelle devant être partagée avec l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies et des parties prenantes concernés. Quelques éléments ont été proposés pour le contenu de la note conceptuelle, à savoir que:

- Les mécanismes de coordination régionale proposés soient conformes au mandat que le Secrétaire général a confié aux bureaux sous-régionaux;
- Les mécanismes de coordination régionale proposés soient alignés sur les priorités des huit groupements sous-régionaux reconnus par l'Union africaine et qu'ils recherchent une solution à la question des CER qui couvrent plus d'une sous-région;
- La structure des mécanismes de coordination régionale proposés soit la même que celle du Mécanisme, c'est-à-dire qu'elle soit fondée sur une formule de type groupes thématiques, qui regroupe tous les organismes travaillant au niveau sous-régional, la composition des groupes étant déterminée en fonction des domaines prioritaires du programme de travail des CER;

- Le programme pluriannuel soit conçu comme un programme échelonné appartenant aux CER, différents organismes des Nations Unies jouant un rôle pilote dans les domaines où ils sont dotés d'avantages comparatifs tous travaillant de manière coordonnée et créant une synergie entre eux;
- La CEA, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, assume le rôle de coordonnateur stratégique du mécanisme de coordination sous-régionale, tandis que les autres organismes assumeraient la direction/coordination des groupes thématiques en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs;
- Des tâches et responsabilités claires soient confiées à toutes les parties prenantes participant aux mécanismes proposés, sur la base de mandats sectoriels clairs qui tiennent compte des préoccupations régionales ou transfrontières en matière de développement;
- Les bureaux sous-régionaux de la CEA prennent part aux activités des groupes thématiques en fonction de leur expertise;
- Les autres organismes des Nations Unies prennent la direction des groupes thématiques en fonction de leurs avantages comparatifs et participent aux activités des groupes sur la base de leur expertise;
- Les CER assument la direction politique et stratégique, indiquent les priorités du programme et veillent à ce que les activités opérationnelles du système de l'ONU soient alignées sur leurs programmes et priorités;
- La BAD participe aux activités des groupes thématiques, aide au financement de ces activités et de l'appui aux programmes techniques d'assistance, en fonction des domaines de travail et des avantages comparatifs, et qu'elle participe aux programmes de renforcement des capacités;
- Les institutions et organismes des Nations Unies consacrent des ressources adéquates au financement de projets et programmes conjoints choisis qui répondent directement aux besoins des CER dans la mise en œuvre du NEPAD;
- Des processus de suivi et d'évaluation et des mécanismes d'établissement de rapports soient mis en place avec des indicateurs spécifiques pour mesurer les résultats et réalisations.

53. Une réunion de toutes les parties devrait être organisée pour examiner la note conceptuelle et convenir des modalités de la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale.

54. Une fois mis en place, les mécanismes de coordination sous-régionale devraient renforcer l'appui du système de l'ONU aux CER, grâce à une pleine intégration dans les activités de l'ONU des priorités des CER en matière d'intégration régionale. Ils permettraient d'établir un lien efficace entre les accords et initiatives qui existent au niveau régional et les priorités et mesures définies au niveau national; ils pourraient aider à appuyer le programme de l'Union africaine en matière d'intégration régionale. Il incombe dès lors à toutes les parties concernées de faire en sorte que ces mécanismes deviennent une réalité.

I. CONCLUSION

55. Les organismes des Nations Unies et les organisations africaines régionales et sous-régionales participant au Mécanisme devraient faire de celui-ci un mécanisme durable, en montrant un engagement en faveur du processus du Mécanisme et en veillant à ce que les résultats et impacts escomptés soient obtenus.

56. L'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine assurerait une continuité et une meilleure coordination dans la mise en œuvre des activités des groupes thématiques. Le Mécanisme et ses groupes thématiques devraient aider à faciliter une transition sans heurt.

57. Des journées de réflexion devraient être organisées très rapidement pour une consultation entre le système de l'ONU et les responsables de la Commission de l'Union africaine qui doit permettre d'examiner et de circonscrire les domaines spécifiques dans lesquels l'Union africaine a besoin d'une assistance du système de l'ONU dans le cadre du Mécanisme, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine adopté par l'ONU, et de montrer la voie à suivre et fournir la supervision nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme.